

TOUT SAVOIR SUR LES ATT ...

Attestation Technique

Qi Gong, Tachi Chuan, Bagua Zhang, Yiquan, Hsing I, Kung Fu, Shuai Jiao, Jeet Kune Do, Wing Chun

Les **ATT** ou **Attestations Techniques** sont les tests techniques **préalables** à l'inscription dans une formation diplômante d'enseignant. Les passages de ces épreuves devant un jury d'experts évaluent si le candidat a acquis le niveau de compétence technique nécessaire dans les différentes composantes de sa discipline pour le diplôme visé.

Attestations Techniques :

L'Attestation Technique 1, ATT 1

- ❖ Constitue le **préalable technique pour l'entrée en formation CMB, Certificat de Moniteur Bénévole**, diplôme qui permet l'enseignement bénévole. L'obtention du CMB est une première étape vers les diplômes professionnels. La formation CMB constitue une partie intégrante des formations conduisant au diplôme professionnel CQP MAM, et donne donc lieu à des allègements partiels de cette formation pour les titulaires des CMB,
- ❖ Prépare aux passages des ATT supérieurs, ouvrant l'accès aux formations professionnelles.

L'Attestation Technique 2, ATT 2

- ❖ Constitue le **préalable technique pour le CQP, Certificat de Qualification Professionnelle**, diplôme professionnel d'enseignement rénuméré à temps plein ,
- ❖ Peut vous permettre d'entrer en formation CMB et de préparer le CMB (qui ouvre à l'enseignement bénévole, dispense des préalables pédagogiques d'entrée en formation CQP et peut donner des allègements partiels des premiers modules de leurs formations).

Tableau récapitulatif :

Diplômes	CMB	CQP
Qualifications Dans chaque MENTION AEC AMCI AMCX	Moniteur Bénévole sous la responsabilité d'un enseignant diplômé Réfèrent Pas de rémunération	Moniteur Arts Martiaux AEMC Rémunération jusqu'à hauteur d'un temps plein
Attendus techniques	ATT1	ATT2
	Les titulaires des Duans peuvent demander une dispense du passage ATT	

Conditions d'inscription :

- Attester de plusieurs années de pratique auprès d'un professeur diplômé dans la discipline présentée (Fiche d'inscription),
- Être licencié(e) FFaemc.

Pour les sessions ayant lieu en début d'année scolaire, les associations doivent commander à part et en priorité (dès septembre) les licences des pratiquants inscrits à un examen.

Seuls les dossiers complets et reçus dans le délai imparti sont considérés comme inscriptions fermes et définitives (sous réserve de places disponibles).

Au-delà, les candidats seront invités à se présenter à la prochaine session.

Les candidats doivent être munis de leur convocation pour avoir accès aux épreuves. Celle - ci est envoyée par mail 2 semaines avant l'examen.

Chaque session peut rassembler jusqu'à 80 candidats et 30 membres de jurys. Chaque élément et information de votre dossier d'inscription est important pour organiser dans de bonnes conditions ces épreuves qui peuvent réunir jusqu'à 80 candidats et 30 juges.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à le transmettre complet dans les délais et vous souhaitons une bonne préparation. Nous serons heureux de vous accompagner dans votre projet.

Pour plus d'information contacter : Aissata DAFF, Assistante Administration Formation : 01 40 26 94 55
formation@faemc.fr

Documents d'inscription et contenus des épreuves à télécharger sur le site : www.ffaemc.fr